

Berne, le 20 décembre 1958

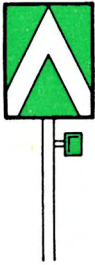
**Cg 29/58****Essais de nouveaux signaux de ralentissement**

1. De nouveaux signaux de ralentissement vont être mis à l'essai prochainement sur quelques chantiers de la voie, dans les trois arrondissements.
2. Les nouveaux signaux de ralentissement remplaceront ceux qui sont prescrits par le RS 104-111 et la Cg 25/52 pour signaler les réductions temporaires de vitesse. Dans les deux cas, il sera fait usage du même signal de forme rectangulaire (fig. 1, 2 et 3).
3. Les nouveaux signaux indiquent des vitesses maximums de 80, 60, 50, 40, 30 et 10 km/h. Les vitesses de 45 et 75 km/h ne seront plus prescrites sur ces tronçons d'essais.
4. Le signal avancé porte uniquement, en noir sur fond blanc, le premier chiffre de la vitesse maximum autorisée:  
8 = 80 km/h      6 = 60 km/h      5 = 50 km/h  
4 = 40 km/h      3 = 30 km/h      1 = 10 km/h
5. Pour la nuit, les nouveaux signaux sont pourvus de feux clignotants. Les panneaux ne sont pas éclairés, mais le fond blanc est revêtu d'une matière réfléchissante qui permet de distinguer nettement le chiffre noir indiquant la vitesse prescrite. Les écrans avec chiffres, ajoutés jusqu'ici aux signaux avancés pour signaler une vitesse maximum inférieure à 45 km/h, sont supprimés (fig. 1).
6. A la hauteur de tous les signaux avancés - y compris ceux qui prescrivent des réductions de vitesse à 50, 60 et 80 km/h - un aimant permanent pour l'arrêt automatique des trains est monté sur le côté extérieur du rail de gauche dans le sens de la circulation des trains (exc. ch. 9).
7. Les signaux de ralentissement sont fixés sur des supports spéciaux, de façon que le bas du panneau se trouve à 1,00 m au moins au-dessus de la surface de roulement du rail.
8. Lorsque les signaux ne doivent plus être observés par suite d'une suppression temporaire de la limitation de vitesse (par exemple lors de travaux de soufflage), les panneaux peuvent être placés sur leur support parallèlement à l'axe de la voie.

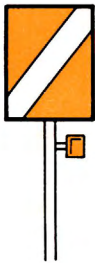
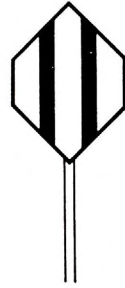
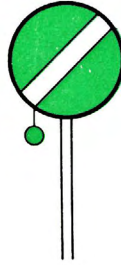
## Essais de nouveaux signaux de ralentissement

Nouveaux signaux

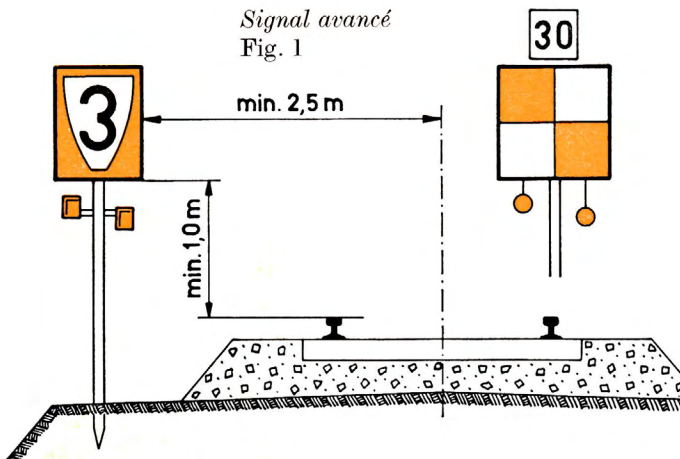
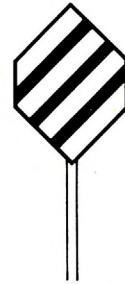
Signaux actuels



*Signal final*  
Fig. 3

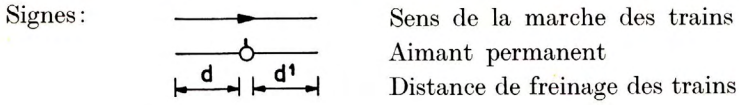


*Signal principal*  
Fig. 2



## Disposition des signaux de ralentissement

Les dessins représentent les signaux tels qu'ils sont vus par les mécaniciens des locomotives dans le sens de la marche des trains. Le haut du signal marque son emplacement effectif perpendiculairement à la voie.



### A. Disposition pour un ralentissement

Fig. 4

1) En simple voie

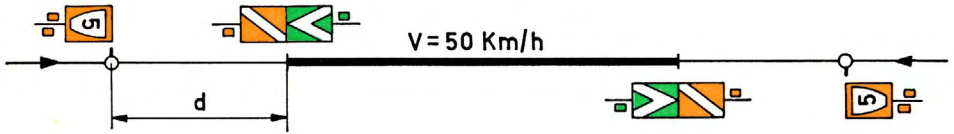
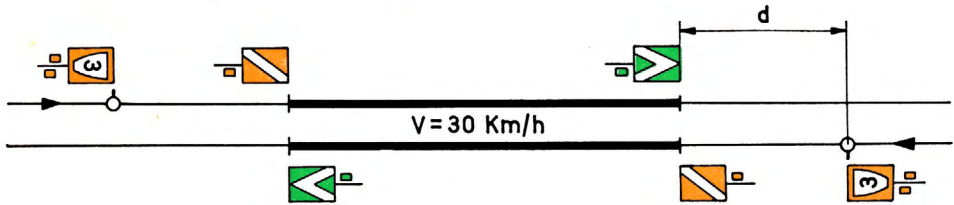


Fig. 5

2) En double voie



### B. Disposition pour deux ralentissements successifs

Fig. 6

1) En simple voie

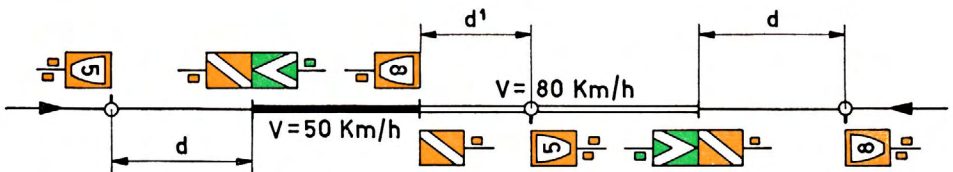


Fig. 7

2) En double voie

